

BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 rue de Solférino 75341 PARIS CEDEX 07

Tél: 551 64 67



BULLETIN MENSUEL N° 165 - JUIN - JUILLET 1975

SNTRS - CGT,
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

80 ans

par Guy BERNET
Secrétaire National

C'est en 1895 que les travailleurs, face à l'exploitation patronale, ont créé la Confédération Générale du Travail : déjà, la nécessité d'un front unitaire était apparue et la CGT est née du regroupement, au sein d'une même organisation, des chambres de métiers et des syndicats existant alors.

Depuis,

- à travers les succès liés aux grands mouvements sociaux : congés payés, inexistants il y a 40 ans (1936 : Front Populaire) ; sécurité sociale, presque inexistante il y a 30 ans (1945 : les Partis de Gauche au gouvernement) ; conventions collectives et statuts : au CNRS, il y a 22 ans, tous les personnels étaient des hors statut et la quasi-sécurité d'emploi date de 1970 (acquis de "68").

- à travers les vicissitudes liées aux offensives des pouvoirs réactionnaires : cassure du front unitaire en 1920 par la création de la CFTC (devenue CFDT en 1964) ; nouvelle rupture en 1948 sous la pression de la CIA américaine avec la création de FO et de la FEN-"autonome".

La CGT s'est toujours imposée comme la plus importante et la plus efficace des organisations syndicales. Organisation de masse et de classe, avec ses orientations claires définies par ses quelque deux millions et demi d'adhérents, elle est à l'initiative de toutes les grandes luttes revendicatives et la seule à présenter des solutions fermement dirigées vers la suppression de l'exploitation capitaliste.

Les orientations de la CGT, sur des bases de classe et de masse doivent être représentatives de la volonté de la grande masse des travailleurs ; il faut donc les préparer par la discussion collective et démocratique à tous les niveaux de la CGT. Ainsi élaborées, mises au clair, elles sont adoptées par les

Congrès et deviennent le soutien constant des actions revendicatives.

Le 39^e Congrès de la CGT, qui se tiendra du 22 au 27 Juin 1975, doit être préparé avec plus d'ardeur que jamais. Il ne s'agit pas d'une formalité administrative ni d'une activité de sommet. Face à l'accélération de la crise du capitalisme, face à l'intransigeance du gouvernement qui organise la dégradation de notre pouvoir d'achat, de nos conditions de travail, de notre outil de travail, il est nécessaire qu'un débat approfondi s'engage partout dans la CGT.

C'est votre droit le plus strict de syndiqué de demander à vos responsables de Section d'organiser de tels débats. Comment entraîner plus de travailleurs dans l'action ? Comment mieux leur faire comprendre l'origine réelle de leurs difficultés ? Comment, face aux énormes moyens de propagande du pouvoir, faire mieux connaître nos idées, nos solutions, nos raisons de lutter pour des changements économiques et sociaux profonds, d'apporter notre adhésion syndicale au Programme Commun ? Quelles formes d'action et d'organisation sont les plus efficaces ? Pourquoi, comment défendre la Recherche ?... Le fruit de vos discussions sera l'aliment des interventions que les 3 représentants du SNTRS, élus par le Conseil Syndical National présenteront à ce 39^e Congrès de la CGT. *****

Mais, pour être riches et représentatifs, ces débats nécessitent une participation nombreuse. Nous sommes nombreux, certes, mais nous ne le serons jamais trop pour savoir choisir la meilleure voie. Il est absolument nécessaire de renforcer la CGT. Nous devons proposer à tous nos camarades de travail de rejoindre notre organisation et de participer pleinement à toutes ses activités.

S'acharner à convaincre que, à la CGT il y a place pour tous, est la tâche prioritaire de chaque adhérent.

Commissions d'avancement

~ CNRS ~

PREMIER BILAN DES COMMISSIONS PARITAIRES 1975

Les commissions paritaires viennent de se terminer. Une fois encore, c'est à un véritable marathon auquel se sont livrés les représentants syndicaux. Les dates leur ont été communiquées dans la deuxième quinzaine de Mars alors que les premières séances plénières (groupes D et dessinateurs) se tenaient fin Mars. Les organisations syndicales ont protesté, par une lettre adressée au Directeur Général du CNRS, pour la manière précipitée et irrationnelle dont a été organisée la tenue de ces commissions. Quoi qu'il en soit, en dépit des difficultés d'organisation, confrontés à une sélection sévère, les représentants du SNTRS-CGT ont pris leurs responsabilités et rempli leur mandat au mieux des intérêts du personnel.

Nous ne ferons pas ici un bilan exhaustif des commissions 1975. Nous y reviendrons dans un prochain article.

Une première impression s'impose : ces commissions furent encore plus décevantes que les précédentes. La pénurie a aggravé un peu plus les possibilités de promotion. Malgré l'augmentation du pourcentage dans le calcul des possibilités (1/6 au lieu de 1/9 jusqu'aux catégories 2B et 2D), cela s'est traduit par une baisse des postes ouverts à la promotion en 75 (150 postes en paritaire au lieu de 169 en 74) du fait d'un recrutement en baisse en 74.

Plus encore cette année que l'année précédente il a fallu éliminer d'excellents dossiers lors de cette sélection impitoyable ! Nous ne pouvons pas continuer sur ces bases à l'avenir : DES POSSIBILITES SUBSTANTIELLES DOIVENT ETRE DEGAGEES. Le mode de calcul actuel des promotions lié à un pourcentage des recrutements annuel n'est plus adapté à la situation présente.

Lors du C.S.N. des 19 et 20 Juin ces problèmes vont être abordés : carrière minimum, déroulement de carrière décent. Des propositions concrètes de modifications statutaires seront élaborées afin d'en discuter intersyndicalement et ensuite avec la direction du CNRS.

A l'heure de la rentabilisation de la recherche et de la mobilité des personnels, décidées en Conseil interministériel restreint en Février, les personnels du CNRS doivent montrer leur volonté de défendre leur promotion, une carrière décente en développant l'action sur ces thèmes.

P. VARRENNE

Membre de la Commission d'Avancement

INSERM

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AU CNAS DU CAES

Résultats chiffrés : Inscrits 2913
 Votants 1602
 Nuls 23
 Exprimés 1579

SNTRS ITA	5835 voix	24 %	4 élus
SNCS Chercheurs	3435 "	14 %	3 élus
SGEN ITA	8176 "	34 %	6 élus
SGEN Chercheurs	4307 "	18 %	3 élus
SNIRS Chercheurs	2086 "	8 %	1 élu

Rappelons que le CNAS était composé avant ces élections de : 4 SGEN-ITA ; 3 SGEN-Chercheurs ; 3 SNTRS-ITA ; 2 SNIRS-Chercheurs ; 2 SNIRS-ITA ; 2 SNCS-Chercheurs ; 1 ITA indépendant.

Conclusion : le SNTRS gagne 1 siège
 le SNCS gagne 1 siège
 le SGEN-ITA gagne 2 sièges
 le SGEN-Chercheurs conserve 3 sièges
 le SNIRS-ITA perd 2 sièges
 le SNIRS-Chercheurs perd 1 siège

Le quorum étant atteint au 1er tour des élections, il n'y a pas eu de candidatures non syndicales (dites "indépendantes").

D. HENZEL

Membre du C.S.N.

hors - statut

1 - REUNION DU 3 JUIN AU SECRETARIAT D'ETAT AUX UNIVERSITES

Il s'agit de la 5^e réunion entre les syndicats d'ITA des établissements universitaires et le Secrétariat d'Etat aux Universités, sur les modalités à envisager pour l'intégration globale des hors statuts de ces établissements.

- Le Secrétariat d'Etat aux Universités, contrairement à son engagement ultérieur, refuse d'adresser aux responsables d'établissement une circulaire, analogue à la "circulaire Peyronnet", recommandant d'éviter tout licenciement. Il s'est borné, à la conférence des Recteurs du 21 Mai et à celle des Présidents d'Université du 22 Mai, à les informer oralement des 2 décrets des 14 et 16 Avril sur l'allocation supplémentaire pour perte d'emploi, en leur "précisant que ces décrets ne devaient pas être une incitation au licenciement ou à l'embauche de hors statut"....

- Le Secrétariat d'Etat aux Universités considère que le nombre de 8.100 hors statut recensés par son enquête est "crédible", et qu'il faut que ce nombre corresponde à une "situation de stabilité régressive", c'est à dire qu'il n'y ait pas de réembauche après un départ, "ce qui est prioritaire étant que le nombre d'emploi hors statut n'augmente pas". Le SNTRS a fait remarquer que, en ce qui le concerne, la priorité des priorités est qu'il n'y ait pas de licenciements.

- A l'initiative du SNTRS-CGT et du SNPESB-CGT, une déclaration commune CGT-CFDT a été lue en séance pour protester contre l'attitude du Secrétariat d'Etat aux Universités, en particulier le renvoi systématique à d'autres instances chaque fois qu'il faut définir des orientations ou prendre des décisions.

- En ce qui concerne les "corps d'accueil" pour l'intégration, le SNTRS, soutenu ensuite pas les autres syndicats, a demandé que les personnels disposent du libre choix entre les deux corps retenus par le Secrétariat d'Etat aux Universités : corps des fonctionnaires de l'administration et de l'intendance universitaire d'une part, qui semble le plus adapté pour les services centraux de gestion, entretien général et services ; statut du CNRS d'autre part, qui est le mieux adapté pour les personnels techniciens, ingénieurs, ouvriers, administratifs des équipes de recherche dans les laboratoires. Le Secrétariat d'Etat aux Universités a donné son accord pour cette orientation.

2 - JOURNEE D'ACTION DU 28 MAI

Dans le cadre de cette journée sur l'emploi, une centaine de hors statut se sont réunis à l'appel du SNTRS, du SNCS et du SGEN à la Maison des Sciences de l'Homme. Avant de rejoindre l'ensemble des personnels CNRS à la DGRST, ils ont participé à un débat lancé par le SNTRS et le SNCS sur les acquits actuels, leurs revendications propres (intégration, et dans l'immédiat contrats de travail et non licenciement), les négociations en cours et les formes d'action possibles et nécessaires. Le débat, très animé, a mis en évidence la nécessité d'une mobilisation encore plus importante et des luttes au niveau des sections syndicales locales alimentant les actions nationales.

3 - VACATAIRES INSERM : L'ACTION EST ENGAGEE

La section du SNTRS de l'INSERM Kremlin-Bicêtre a engagé intersyndicalement la bataille contre les retards de paiement (2 à 4 mois) et le blocage des traitements (depuis février 1972) des vacataires dont certains sont payés en-dessous du SMIC. Après un affichage massif, le 20 Mars, 40 vacataires et contractuels ont imposé au Directeur Financier et Administratif et au Chef du Personnel de les recevoir tous ensemble pendant plus d'une heure.

Ils ont obtenu :

- le paiement sur régie d'avance des vacataires payés avec retard sur crédits DRME,
- l'engagement du DAF d'obtenir des Finances la revalorisation et l'indexation sur l'indice 320 Fonction Publique des salaires des vacataires.

Parmi bien d'autres, cet exemple montre l'importance des luttes communes contractuels-hors statut.

En ce qui concerne les 2 revendications mises en avant par les personnels du Kremlin, il importe qu'elles soient reprises dans toutes les unités de l'INSERM ; leur satisfaction rapide passe par la mobilisation de l'ensemble des vacataires et contractuels de l'INSERM.

4 - NON-LICENCIEMENTS

En un mois, l'action des sections SNTRS conjuguée avec les interventions du SNTRS national ont permis d'éviter 2 licenciements au CNEOX, 1 à Toulouse et 1 à Gif.

G. BERNET

HYGIENE ET SECURITE

NON, l'accident grave n'est pas rare dans nos laboratoires !!

Après celui de la Halle aux Vins, en Octobre 1973, (incendie de 15 litres d'alcool) qui coûta la vie à l'une de nos collègues, une violente explosion, suivie d'un important incendie, a détruit entièrement deux laboratoires de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie, rue P. Curie à Paris.

Cet accident s'est produit au mois de Février 1975, lors d'une distillation d'éther. Un chercheur a été grièvement blessé (pendant plusieurs semaines, les médecins ne se prononcèrent pas sur son cas), ainsi qu'une technicienne, qui fit elle aussi un séjour prolongé à l'hôpital. Un étudiant de 3^e cycle a été également atteint, moins gravement cependant.

Une fois encore, c'est le manque de moyens (inadaptation de bâtiments anciens, exigüité des locaux, entassement inconsidéré de divers produits chimiques, appareils inadaptés, etc...) plusieurs fois dénoncé par la Commission d'Hygiène et Sécurité locale qui a tourné au drame.

Durant cette même période, plusieurs déclarations de maladies Professionnelles ont été enregistrées, l'une d'elles obligeant l'un de nos collègues à renoncer à tout travail. Et nous ne signalons que pour mémoire les accidents moins graves qui se produisent presque journellement... et tous ceux qui sont évités de justesse, mais qui laissent subsister un danger potentiel.

Aveugle et estropié: il y a 1 mois à Dijon, le 5 Mai 1975, un technicien du CNRS, de 26 ans, père d'une petite fille de 4 ans est victime d'une explosion dans son laboratoire. Ses yeux sont éclatés, sa main droite arrachée, l'autre main perd 3 doigts, une oreille est perdue et ses tympans sont atteints. Les organisations syndicales ont immédiatement mis le CNRS devant ses responsabilités envers cet agent.

Plus que jamais, il faut dénoncer le manque de moyens budgétaires fournis par l'Administration pour permettre la sécurité dans le travail et l'amélioration de nos conditions d'Hygiène et de Sécurité.

Notre santé et notre vie ne doivent pas être sacrifiées par les restrictions budgétaires imposées par le Pouvoir à la Recherche Scientifique et à l'Université.

Avec les Commissions d'Hygiène et de Sécurité et le SNTRS-CGT, les personnels doivent lutter pour obtenir des conditions de travail qui ne mettent pas leur santé ou leur vie en danger.

G. LAFORGERIE

le saviez - vous ?

I) INFORMATION IRCANTEC

Un grand nombre d'informations concernant l'IRCANTEC (valeur du point, du salaire de référence...) sont données régulièrement dans la TRIBUNE DES FONCTIONNAIRES que reçoit chaque syndiqué. Il est donc inutile de les faire paraître dans le B.R.S.

II) ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE

a) Retraite Sécurité Sociale

Depuis le 1-1-75, ils peuvent obtenir une retraite anticipée à taux plein (50 % comme à 65 ans) s'ils ont les 150 trimestres de cotisations. L'âge de départ ne dépend que de la durée des services de guerre ou de celle de la captivité : 60 ans à partir de 54 mois - 61 ans entre 42 et 53 mois - 62 ans entre 30 et 41 mois - 63 ans entre 18 et 29 mois - 64 ans entre 6 et 17 mois.

La pension prend effet au 1-1-75 si la demande est déposée avant le 1-7-75.

b) Retraite IRCANTEC

Le dernier Conseil d'Administration du 22 Avril a décidé de ne plus faire appliquer les coefficients de minorations à tous les anciens combattants ou prisonniers de guerre qui demanderaient une retraite anticipée. Cependant, il faut savoir que l'agent qui prend sa retraite à 60 ans perd les 5 années de points qu'il aurait acquis entre 60 et 65 ans. Contrairement à la Sécurité Sociale, s'il continue à travailler, il acquiert encore des points. Sa retraite sera donc plus importante à 65 ans s'il ne fait pas liquider sa retraite plus tôt.

Les organisations syndicales revendiquent des points gratuits toutes les fois que la retraite anticipée est possible à la Sécurité Sociale dans les mêmes conditions qu'à 65 ans : déportés - anciens combattants de guerre - inaptitude.

A. BERNET
Membre du B.N.

A la demande de nombreux adhérents qui désirent pouvoir vérifier le nombre total de points indiqués chaque année sur leur bulletin de situation de compte de l'IRCANTEC, nous publions ci-dessous les données qui permettent ce calcul :

$$\text{Nombre de points annuels} = \frac{\text{Salaire annuel déclaré} \times \text{taux théorique de cotisation}}{100 \times \text{salaire de référence}}$$

Salaire déclaré tranche A : salaire en dessous du plafond de la Sécurité Sociale

Salaire déclaré tranche B : salaire total - plafond de la Sécurité Sociale

taux de cotisation		année	Plafond S.S. en NF	Salaire référence		Valeur du point en NF
tranche A	tranche B			IPACTE	IGRANTE	
				en NF		
		1937	150	0,040	0,038	
		1938	165	0,045	0,043	
		1939	180	0,055	0,045	
		1940	180	0,060	0,047	
		1941	270	0,070	0,050	
		1942	420	0,070	0,056	
		1943	420	0,080	0,062	
		1944	520	0,080	0,070	
		1945	1.050	0,12	0,10	
		1946	1.500	0,20	0,18	
		1947	1.635	0,26		
	création IPACTE	1948	2.240	0,37		création IPACTE
		1949	2.580	0,42		1/1/49 au 31/12/49 : 0,06
		1950	2.640	0,52		1/1/50 au 30/6/50 : 0,06 1/7/50 au 31/12/50 : 0,08
		1951	3.450	0,63		1/1/51 au 30/6/51 : 0,09 1/7/51 au 31/12/51 : 0,11
		1952	4.440	0,63		1/1/52 au 30/6/52 : 0,12 1/7/52 au 31/12/52 : 0,125
	8 %	1953	4.560	0,63		1/1/53 au 31/12/53 : 0,125
		1954	4.560	0,65		1/1/54 au 31/12/54 : 0,125
		1955	4.740	0,74		1/1/55 au 30/6/55 : 0,125 1/7/55 au 31/12/55 : 0,130
		1956	5.280	0,80		1/1/56 au 31/12/56 : 0,140
		1957	5.280	0,97		1/1/57 au 31/12/57 : 0,150
		1958	6.000	1,16		1/1/58 au 30/6/58 : 0,160 1/7/58 au 31/12/58 : 0,180
création IGRANTE		1959	6.600	1,25		1/1/59 au 30/6/59 : 0,190 1/7/59 au 31/12/59 : 0,200



2,5 %	9 %	1960	6.840	1,29	1/1/60 au 30/6/60 : 0,210 1/7/60 au 31/12/60 : 0,220	
		1961	8.100	1,36	1/1/61 au 31/12/61 : 0,220	
		1962	9.600	1,49	1/1/62 au 30/6/62 : 0,220 1/7/62 au 31/12/62 : 0,230	
		1963	10.440	1,64	1/1/63 au 30/6/63 : 0,240 1/7/63 au 31/12/63 : 0,255	
		1964	11.400	1,74	1/1/64 au 30/6/64 : 0,270 1/7/64 au 31/12/64 : 0,280	
		1965	12.240	1,82	1/1/65 au 30/6/65 : 0,285 1/7/65 au 31/12/65 : 0,300	
		1966	12.960	1,89	1/1/66 au 30/6/66 : 0,304 1/7/66 au 31/12/66 : 0,306	
		1967	13.680	1,97	1/1/67 au 30/6/67 : 0,314 1/7/67 au 31/12/67 : 0,320	
3,5 %	12,5 %	1968	14.400	2,26	1/1/68 au 30/6/68 : 0,336 1/7/68 au 31/12/68 : 0,342	
		1969	16.320	2,42	1/1/69 au 30/6/69 : 0,359 1/7/69 au 31/12/69 : 0,365	
		1970	18.000	2,59	1/1/70 au 30/6/70 : 0,386 1/7/70 au 31/12/70 : 0,392	
			création I.R.C.A.N.T.E.C.			
		1971	19.800	2,76	1/1/71 au 30/6/71 : 0,409 1/7/71 au 31/12/71 : 0,423	
		1972	21.960	2,98	1/1/72 au 30/6/72 : 0,440 1/7/72 au 31/12/72 : 0,458	
		1973	24.480	3,25	1/1/73 au 30/6/73 : 0,483 1/7/73 au 31/12/73 : 0,497	
		1974	27.840	non déterminé	1/1/74 au 30/6/74 : 0,540 1/7/74 au 31/12/74 : 0,578	
		1975	33.000	non déterminé	1/1/75 au 30/6/75 : 0,610	

MAJORATIONS

Majoration IGRANTE : 40 % du nombre des points acquis au 1/1/68

7 % " " " " après majoration précédente

3,5 % " " " au 31/12/70

Majoration IPACTE : 1/8/ du nombre des points acquis au 31/12/59

40 % " " " au 1/1/68

Majoration IRCANTEC: 10 points de retraite pour chacune des années de service avant le 1/10/72

3 % du nombre des points acquis au 31/12/74

VALIDATION DES SERVICES PASSES

1) Services antérieurs au 1/1/71

. Cadres : - jusqu'au plafond S.S. taux théorique de cotisation : 3,5 %

- au-dessus du plafond taux théorique de cotisation : 12,5 %

. Non-cadres : sur l'ensemble de la rémunération : taux théorique de cotisation : 3,5 %

2) Services postérieurs au 1/1/71

. Pour toutes les catégories d'agents :

- jusqu'au plafond S.S. taux théorique de cotisation : 3,5 %

- au-dessus du plafond taux théorique de cotisation : 12,5 %

I'activité syndicale en bref !

● **7 MAI** après les multiples actions des personnels, les syndicats d'ITA sont enfin reçus par la Direction du CNRS sur l'ensemble du contentieux revendicatif.

Les réponses essentielles de la Direction :

- application des mesures Fonction Publique concernant les "bas salaires" aux catégories concernées : accord du contrôleur financier.
- commission d'avancement : accord de la Direction pour les tenir plus tôt et dans de meilleurs conditions de préparation. Le CNRS envisage pour 1976 des commissions paritaires de circonscription (au niveau des Administrateurs délégués) qui suivrait la carrière des agents et donnerait un avis préalable avant l'examen par les commissions nationales des propositions d'avancement. Avant toute décision il accepte un groupe de travail avec les syndicats.
- titularisation : le CNRS reconnaît les avantages d'un statut de titulaire en matière de retraite, de sécurité d'emploi et de garanties sociales, mais il estime que pour les avancements, le recrutement et la prime notre situation est plus favorable, sauf s'il était possible d'obtenir un statut dérogatoire, ce qu'il ne pense pas réaliste. Le DAF est "fermement décidé à obtenir des améliorations du statut actuel" mais il admet que "s'il s'avérait que la seule solution soit la titularisation, et qu'elle soit possible, il serait d'accord"
- blocage des carrières : la Direction reconnaît les difficultés actuelles liées aux créations d'emplois et admet la nécessité de prévoir une carrière minimale convenable pour tous. Elle accepte la constitution d'un groupe de travail administration-syndicats pour étudier l'ensemble du problème de la carrière des ITA.
- application de l'article 46 (Sécurité d'emploi) le CNRS est d'accord pour améliorer l'application de l'article 46 notamment par l'application au niveau des Administrations déléguées. Le DAF accepte de s'engager solennellement par lettre aux syndicats que le Comité paritaire prévu pour déroger à l'article 46 ne sera réuni que "pour régler des cas exceptionnels."
- dessinateurs : la Direction ne peut donner de réponse, elle étudie les résultats du groupe de travail et fait une étude comparative avec d'autres secteurs de la Fonction Publique. Elle réunira le groupe de travail rapidement pour faire connaître les conclusions et faire des propositions.
- retraites : la Direction ne voit pas d'autres solutions actuellement que l'amélioration de l'IRCANTEC, le groupe de travail administration-syndicats se réunit le 2/7 il fera des propositions que la Direction examinera. Le DAF s'engage à rencontrer le Directeur Général de la Fonction Publique sur cette question.
- prime de sujétion : la Direction reconnaît qu'il y a une lenteur inadmissible pour faire sortir ce texte, elle relance constamment le Ministère des Finances et espère obtenir rapidement la parution.
- carrière des ingénieurs : la Direction refuse un groupe de travail pour examiner l'ensemble de la situation des intéressés, elle estime qu'elle devrait être examinée dans le groupe de travail sur la carrière de tous les ITA. Elle accepte néanmoins un groupe de travail sur les problèmes ingénieurs-chercheurs et sur l'application aux ingénieurs et autres catégories concernées 1B et 1D de la réforme de la catégorie A (Fonction Publique).
- professions ouvrières : une entrevue a eu lieu à la Fonction Publique pour expliquer le texte, comme cela a été fait aux Finances, les discussions sont en cours.

Le SNTRS renouvelle fermement l'exigence des personnels en place : reclassement sans essai, le DAF répond qu'il n'y a aucune chance d'obtenir des mesures de reclassement sans essai, et qu'il faut choisir "car une telle demande enlèverait toute chance au texte".

Le SNTRS insiste à nouveau en démontrant l'injustice dont seront victimes les intéressés. Après discussion le DAF indique "pas question de mesure de reclassement de plein droit, il est nécessaire qu'il y ait un élément de preuve, mais je comprends votre argumentation pour les intéressés, et je suis prêt à examiner les cas".

● **14 MAI** rassemblement au Collège de France à Paris des personnels de l'Université, de la Recherche et des Bibliothèques qui rejoignent le cortège des personnels de l'Education Nationale à la Bastille, en manifestant pour leurs revendications.

Nombreuses A.G. en Province avec délégations auprès des directions locales.

● **16 MAI** à l'initiative du SNTRS réunion de tous les syndicats du CNRS pour préparer une semaine d'action sur l'emploi et les conditions de travail au CNRS et à l'INSERM.

● 22 MAI réunion de tous les syndicats de la Recherche, de l'Université et des Bibliothèques pour discuter des propositions des syndicats du CNRS pour le 9 Juin : Décision d'une manifestation de Montparnasse à l'hôtel Matignon, distribution de 100.000 tracts à la population. - Nancy meeting débat, personnels de l'Université et de la Recherche.

● 23 MAI journée d'action des femmes travailleuses de la Fonction Publique, marquée par des initiatives diverses dans les sections du SNTRS.

● 25 MAI entrevue avec le Ministre de l'Industrie et de la Recherche (D'ORNANO) et le Délégué Général à la Recherche (CURIEN) sur les hors statut et la politique recherche du gouvernement. Selon le vieil adage "demain on rase gratis" le Ministre a exprimé la volonté du gouvernement d'augmenter... sur 4 ou 5 ans le budget de la recherche, notamment la recherche fondamentale. En attendant, pour 1976 il n'y aura que 937 postes créés (CNRS, INSERM, INRA, Université etc...), encore heureux, les postes créés pour intégrer les hors statut ne seront pas pris sur ce contingent. Le Ministre a fait le point du plan d'intégration des hors statut (que notre action a imposé) et indiqué qu'un projet de statut des personnels sera très prochainement présenté aux syndicats, "il ne concerne pour le moment que les chercheurs".

A l'Observatoire de Meudon, à l'occasion de la venue de CHIRAC qui présidait "une journée d'étude de l'UDR", avec des festivités en direction de la population de Meudon.

Nos camarades ont organisé une "réception" avec banderoles, panneaux et distribué 1.000 tracts à la population. Ils ont exigé et obtenu par l'action une entrevue avec CHIRAC et LABBE auxquels ils ont remis 300 pétitions, sur la situation de la recherche et de l'observatoire en particulier, qu'ils ont commenté véritablement.

● 26 AU 30 MAI semaine d'action sur l'emploi et les conditions de travail au CNRS et à l'INSERM, nombreuses actions locales, notamment sur les hors statut, le blocage des carrières, l'hygiène et la sécurité.

● 27 MAI manifestation des personnels de la Fonction Publique à Paris avec la participation des personnels du CNRS et de l'INSERM exigeant la titularisation.

● 28 MAI dans le cadre de la semaine d'action CNRS-INSERM, "journée temps fort" sur les salaires, l'emploi et les conditions de travail.

A U C N R S

quai A. France à 16 H. meeting dans le Hall avec 400 agents du CNRS qui se rendent ensuite en cortège jusqu'à la DGRST. Le matin à Paris, et en Province toute la journée de nombreuses Assemblées générales avec délégation auprès des Administrateurs délégués et des directeurs de laboratoire.

A L'INSERM

dans presque toutes les sections des assemblées des personnels ont eu lieu avant le 28 Mai, elles se sont tenues à 80 % en intersyndicale. Partout des pétitions, des motions ont été signées et remises à la Direction de l'INSERM le 28 Mai.

Le 28 Mai.. de toutes les sections des personnels sont venus au siège de l'INSERM rue Tolbiac, la salle du rez-de-chaussée était remplie, plus de 300 personnes, de nombreuses pancartes où figuraient nos revendications essentielles ont été accrochées au mur de cette salle. Devant le nombre important de personnes présentes la Direction de l'INSERM a été amenée à d'abord accepter de recevoir une délégation intersyndicale. L'intersyndicale refuse d'être reçue, elle veut que la Direction de l'INSERM donne ses réponses au personnel. La Direction accepte qu'ils écoutent sur le palier du 5^e étage (étage de la Direction) avec des micros installés dans les couloirs. L'intersyndicale accepte. Lorsque nous nous installons dans la salle de conférence, Monsieur MAGLOTT (DAF) entre, le personnel à ce moment refuse de rester à la porte et envahit la salle. Le DAF est obligé de répondre aux questions posées par l'intersyndicale devant l'ensemble des personnels.

Nos questions pour les ITA :

1) Accélérer le paiement de la réforme du cadre B : nous exigeons une date, après de longues hésitations le DAF pense qu'à la fin de l'année 75 tout sera réglé (nous savons maintenant qu'il a effectivement accordé des effectifs supplémentaires au service de l'ordonnancement).

2) Sortie des textes qui sont déjà sortis au CNRS.

Le DAF s'engage à entreprendre pour les textes futurs les démarches en même temps que le CNRS. Nos textes sont dans le circuit administratif mais le DAF ne veut pas s'engager sur une date.

3) Le droit syndical

4) La C.A.S.

5) Le statut des chercheurs - la titularisation

} engagement du DAF pour 2 journées d'entrevues avec l'intersyndicale.

LES HORS STATUT

réunion à la M.S.H. à 16 H. des intéressés qui ont fait le point de leur situation et discuté des modalités d'action à entreprendre avec les syndicats.

A L A D G R S T

rassemblement des personnels du CNRS, de l'INSERM et des hors statut qui ont occupé la cour pendant 1 heure et tenu un meeting. Une délégation syndicale était reçue par un adjoint du Délégué Général auquel elle a remis 1 millier de pétitions exigeant l'intégration des hors statut.

● **29 MAI** réunion au CNRS du groupe de travail Administration-syndicats sur les professions ouvrières, mise au point du recensement des personnels concernés.

- Orléans, conférence de presse de tous les syndicats de l'Université et de la Recherche.

● **3 JUIN** à Paris au Secrétariat d'Etat aux Universités poursuite des négociations d'ensemble sur les hors statut.

A LYON importante manifestation place Bellecour des personnels de l'Université, de la Recherche et des Bibliothèques en tenue de travail avec distribution massive de tracts à la population sur la situation de la recherche et de ses personnels, conférence de presse, larges échos dans la population.

A ORLEANS importante A.G. des personnels pour organiser une délégation massive à la Direction du CNRS, dans le cadre de l'action engagée pour exiger le maintien de moyens de calculs pour les laboratoires d'ORLEANS. Déjà diverses actions dont une conférence de presse avaient eu un large écho dans l'opinion locale.

● **4 JUIN** Action des professions manuelles et sociales, des dessinateurs et des informaticiens

De nombreuses A.G. avec arrêt de travail et délégations auprès des responsables scientifiques et des administrateurs avaient eu lieu les jours précédents et le matin même (ORSAY, COLLEGE DE FRANCE, OBS. DE MEUDON, GIF, VITRY-THIAIS, INST. ASTROPHYSIQUE, TOULOUSE, STRASBOURG, MARSEILLE, ORLEANS, etc...).

Dans tous les laboratoires avec le soutien des autres catégories d'ITA avait été signée massivement la "lettre ouverte au Ministre des Finances" des collectifs CGT et CFDT des professions ouvrières et sociales.

A PARIS à l'appel du SNTRS, du SCEN et du SNPCEN 250 manuels, dessinateurs et informaticiens ont occupé pendant plus d'une heure le siège du CNRS, après avoir été reçus par un représentant du DAF (compte rendu de l'entrevue adressé aux secrétaires de section SNTRS), les personnels se sont rendus en cortège jusqu'au Ministère des Finances. Une délégation a été reçue par Mr QUINTIN Contrôleur Financier à qui ils ont remis les lettres ouvertes, et rappelé les revendications des professions manuelles. Celui-ci s'est engagé à répondre dans les 8 jours sur l'état des textes.

● **5 JUIN** manifestation au quai A. France des personnels de VERRIERES venus appuyer une délégation reçue par le DAF sur la "décentralisation" de certains laboratoires.

Les personnels ont réaffirmé leur volonté de s'opposer à cette "décentralisation" qui s'inscrit dans la politique de démantèlement, en poursuivant leur action avec le soutien de tous les personnels.

● **6 JUIN** A.G., CGT-CFDT au quai A. France pour préparer l'action du 9/6 et sur la journée continue et les horaires variables.

● **9 JUIN** (et les jours suivants)

- EN PROVINCE (premières informations)

NANCY : diverses manifestations et A.G. s'étalant du 5 au 12 Juin dans les diverses Universités, Instituts et laboratoires.

STRASBOURG : conférence de presse avec participation des personnels.

GRENOBLE : organisation de 3 demi-journées laboratoires porte ouvertes, invitations adressées à 250 personnalités politiques, syndicales, de la presse de l'Isère.

MARSEILLE : nombreuses initiatives particulièrement réussies dans tous les instituts pour réunir les personnels et faire avec eux la liste des problèmes et revendications des personnels.

L'ensemble de ces questions ont été développées et débattues au cours d'une conférence de presse à laquelle ont participé la presse locale, la radio, les élus en présence d'un grand nombre d'agents du GLM.

- A PARIS

Dès le matin des A.G. de personnels, des distributions de tracts sur les marchés, dans les gares, avaient été organisées par plusieurs sections. Des délégations ont également eu lieu auprès des Directions locales. L'après-midi la manifestation a regroupé 2.000 personnes qui après avoir tenu un meeting au pied de la Tour Montparnasse ont défilé pendant 1 heure dans les rues de Paris en distribuant plusieurs milliers de tracts.

A l'issue les personnels ont manifesté place des Invalides en distribuant des tracts, pendant qu'une délégation était reçue par le Chef de Cabinet adjoint de CHIRAC (qui bien entendu "n'était pas au courant des problèmes").

● **19-20 JUIN** réunion du Conseil Syndical National du SNTRS-CGT.

COMITE NATIONAL

ÉLECTIONS POUR LE RENOUELEMENT DU COMITÉ NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le CSN des 24 et 25 Avril a procédé à l'examen de l'état, de la préparation de ces élections. Il a défini les conditions d'établissement définitif des listes de candidats (il faut 5 candidatures pour chacune des 41 sections) et discuté, amendé et adopté le document pour les élections. A partir de ce document le BN est mandaté pour la mise en forme de la profession de foi et du programme revendicatif de notre syndicat et pour poursuivre les discussions avec le SNCS et le SNESup sur une plateforme commune.

Un appel supplémentaire de candidatures doit permettre de compléter et de mieux équilibrer l'établissement des listes définitives du SNTRS. Les camarades désirant voir examiner leur candidature (et qui n'ont jusqu'à présent pas encore fait acte de candidature) doivent envoyer dans les plus brefs délais au syndicat la formule ci-dessous remplie par eux.

Je soussigné

NOM : Prénom :

Section SNTRS de :

Catégorie : Fonctions :

en exercice au laboratoire de :

Nom : Adresse :

Section dont dépend votre formation de recherche :

déclare être candidat dans la section N°

pour le renouvellement du Comité National de la Recherche Scientifique

Signature :

A retourner dans les plus brefs délais au SNTRS-CGT - 10 rue de Solférino 75341 PARIS CEDEX 07

PRIME DE PARTICIPATION A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

1ER SEMESTRE 1975

CATEGORIE OA : 5.832,48	CATEGORIE 1Bbis : 2.265,48	CATEGORIE 4B : 1.487,97
1A : 4.982,24	1B : 2.455,68	5B : 1.420,83
2A : 3.691,92	2B : 1.991,40	6B : 1.258,62
3A : 3.453,24	3B : 1.722,90	7B : 1.219,44

INDEMNITÉS HORAIRES - POUR LES ADMINISTRATIFS - POUR LES 8 ET 9B BASE 64 HEURES

INDICE	INDEMNITES	INDICE	INDEMNITES
172	658,06 F	235	898,72 F
184	703,80 F	242	925,22 F
192	734,36 F	253	967,54 F
203	776,46 F	263	1005,58 F
210	803,18 F	273	1044,26 F
216	826,26 F	284	1085,94 F
224	856,40 F	297	1135,74 F